

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 27 octobre 2022

CD20221027_21
id. 6631

Le 27 octobre 2022 à 9 h 30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président du Conseil Départemental,

Nombre de conseillers départementaux : 30
Quorum : 16

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BAYLET, M. BELLOC, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNE, Mme COLOMBIE, M. CROS, Mme DELBREIL, Mme DELCHER, M. DEPRINCE, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme IUS, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, M. PECOU, Mme RABAULT, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIERES, M. WEILL

Sont représentés :

M. DESCAZEUX (pouvoir à Mme MORVAN), Mme DUCASSE (pouvoir à M. BEQ)

Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.

DELIBERATION

AVANCEMENT DES PROGRAMMES IMMOBILIERS DANS LES AUTRES BÂTIMENTS DU DÉPARTEMENT

Monsieur le Président souhaite à l'occasion de cette session budgétaire, faire un point d'avancement des programmes de travaux annuels et pluriannuels pour tous les bâtiments départementaux à l'exception des collèges publics et des installations sportives.

Les propositions pour cette décision modificative porteront sur des ajustements financiers sur les travaux annuels pour l'ensemble des bâtiments établis sur la base des opérations réalisées, en cours et prévisionnelles, puis actualisées pour certains programmes (création ou suppression d'opérations). Monsieur le Président rappelle également que 117 opérations annuelles ont été votées lors du budget primitif et de la décision modificative n° 1 de 2022, dont 42 opérations se rapportant à des autorisations de programme antérieures non réalisées.

Les crédits pour les travaux pluriannuels seront également réajustés en fonction de l'état d'avancement des projets ainsi que le solde des opérations.

I- PROGRAMMES DE TRAVAUX ANNUELS DANS LES BATIMENTS DÉPARTEMENTAUX

A -Bâtiments départementaux à caractère social (*annexe n° 1*) (maisons des solidarités - MDS et pôle des solidarités humaines -PSH)

Sur les 29 opérations votées :

- 13 sont terminées,
- 13 sont encours,
- 3 restent à lancer.

Les programmes de travaux doivent être modifiés comme suit :

Maison des solidarités

Les trois opérations prévues en 2023 sur la MDS de Castelsarrasin seront engagées d'ici la fin de l'année (10 000 €).

Il est donc proposé de transférer 10 000 € de crédits de paiement de 2023 sur 2022 sur l'opération P004O002 – enveloppe P004E08 (2022) – Nat ana 231313/48/23.

Pôle des solidarités humaines

- Rénovation de la salle « océane », prévue en 2023 et décalée en 2022,
- Réfection de la toiture du « pigeonier » (non budgétisée) et intégrée dans l'opération globale des toitures en 2022,

- Réfection des bureaux de la protection maternelle et infantile et l'agence nationale de l'habitat, prévue en 2023 avec un début de travaux d'ici la fin de l'année.

Le point financier établi pour l'ensemble des opérations (réalisées, en cours et prévisionnelles) nécessite un transfert de crédits de paiement, sans réajustement de l'autorisation de programme.

Il est donc proposé de transférer 52 000 € de crédits de paiement de 2023 sur 2022 sur l'opération P004O002 – enveloppe P004E08 (2022) – Natana 231313/50/23.

B- Bâtiments départementaux à caractère culturel (*annexe n° 2*)

(archives départementales, abbaye de Belleperche, espace des Augustins, médiathèque départementale)

Sur les 9 opérations votées :

- 1 est terminée
- 6 sont en cours
- 2 restent à lancer

Les programmes de travaux doivent être modifiés comme suit :

Travaux « bâtiments » abbaye de Belleperche et espace des Augustins

Le montant des travaux de mise aux normes incendie sur le site de l'abbaye de Belleperche peuvent être ramenés à 10 000 €. Les travaux de remplacement des cartes électroniques ont permis de pallier les dysfonctionnements. Les crédits restants sont prévus pour des mises aux normes électriques.

De plus, le programme sur l'espace des Augustins est à ce jour engagé et un solde de 8 000 € est disponible.

Il est donc proposé de diminuer l'autorisation de programme globale sur ces deux sites de 33 000 € et les crédits de paiement en 2022 sur l'opération POO5O002 – enveloppe P005E08 (2022) – Natana 231314/312/23.

Travaux « extérieurs » abbaye de Belleperche

L'opération de rénovation de l'éclairage de l'allée de l'entrée de ce site a été votée au budget primitif de 2022. Des travaux complémentaires sont à prévoir afin de réaliser un éclairage du passage piétons de la route départementale et la mise en place d'un coffret forain pour un montant de 25 000 €.

Il est donc proposé d'augmenter l'autorisation de programme de 25 000 € avec l'inscription des crédits de paiement en 2022 sur l'opération P005O004 – enveloppe P005E08 (2022) – Natana 2312/312/23.

C- Bâtiments des subdivisions départementales et antennes (annexe n° 3)

Sur les 23 opérations votées :

- 8 sont réalisées,
- 8 sont en cours,
- 6 restent à lancer,
- 1 est à supprimer.

Les programmes de travaux doivent être modifiés comme suit :

Un coût supplémentaire doit être prévu pour l'aménagement d'un local buanderie sur le site du centre technique départemental à Montauban (17 000 €) en raison de la mise aux normes électrique nécessaire au bon fonctionnement des équipements.

De plus, une nouvelle opération est à prendre en compte : elle concerne la création de sanitaires sur ce même site (37 000 €).

Enfin, une opération qui concerne la réfection de la toiture à l'antenne - rue des arts - à Montauban (10 000 €) est à supprimer. Elle ne s'avère pas nécessaire, suite à une visite sur site.

Le point financier établi pour l'ensemble des opérations (réalisées, en cours et prévisionnelles) amène le Département à réajuster les crédits de ces programmes.

Il est donc proposé :

- d'augmenter l'autorisation de programme de 50 000 € avec l'inscription des crédits de paiement en 2022 sur l'opération P006O002 - enveloppe P006E11(2022) – Natana 231318/621/23.
- de diminuer l'autorisation de programme de 10 000 € et les crédits de paiement en 2022 sur l'opération P006O002 - enveloppe P006E11 (2022) – Natana 2317318/621/23.

D- Autres bâtiments administratifs (annexe n° 4)

(Hôtel du Département, centre d'information et d'orientation, centre universitaire et maison de la Région à Montauban)

Sur les 18 opérations votées :

- 5 sont terminées,
- 4 sont en cours,
- 8 restent à lancer,
- 1 est à supprimer.

Hôtel du Département

Pour ce site, il convient de :

- supprimer l'opération de mise en place d'une borne électrique (25 000 €), le projet étant à redéfinir,
- créer une nouvelle opération qui concerne la mise en place de cloisons pour le réaménagement des services - rez-de-chaussée, niveaux -1/-3/-4 - (70 000 €).

Le point financier établi pour l'ensemble des opérations (réalisées, en cours et prévisionnelles) n'engendre pas d'incidence financière sur ce programme.

Il est demandé de prendre acte de ces modifications.

Bâtiment occupé par la maison de la Région à Montauban

Une nouvelle opération est à rajouter au programme qui concerne la réfection de la toiture en zinc et avant toit sur un pignon sur ce site (8 000 €).

Il est donc proposé d'augmenter l'autorisation de programme 2022 de 8 000 € avec l'inscription des crédits de paiement en 2022 sur l'opération P006O002 – enveloppe P006E11 (2022) – Natana 231318/91/23.

E- Bâtiments des gendarmeries (annexe n° 5)

Sur les 38 opérations votées

- 3 sont terminées,
- 9 sont en cours,
- 11 restent à lancer,
- 15 sont à supprimer.

Lors de cette session, il est proposé de revoir les programmes annuels « bâtiments et extérieurs » dans les gendarmeries.

En effet, la direction de l'immobilier a réalisé des visites sur ces sites.

Il a été constaté que certains travaux prévus dans ces programmes devraient être revus et éventuellement intégrés au programme pluriannuel d'investissement, qui est en cours de redéfinition. Ce dossier sera présenté lors d'une prochaine session.

En parallèle, des mouvements de crédits de paiement sont à réaliser sur les opérations restantes en fonction de leurs états d'avancement.

Il est présenté, ci-après, les modifications. Il est demandé de prendre en compte les réajustements financiers qui en découlent :

Travaux « extérieurs »

6 opérations sont supprimées :

- Caussade : Installation d'une lisse sur la clôture (prévue en 2022 : 4 000 €),

- Caussade : Mise en place d'un portail d'entrée coulissant (prévue en 2023 : 25 000 €),
- Lavit-de-Lomagne : Mise en place d'une clôture (prévue en 2023 : 40 000 €),
- Lavit-de-Lomagne : Réfection du portail de l'entrée de la caserne (prévue en 2023 : 25 000 €),
- Saint-Antonin-Noble-Val : Réfection du grillage (prévue en 2022 : 10 000 €),
- Saint-Nicolas-de-la-Grave : Création d'une enceinte de sécurité devant la brigade (prévue en 2023 : 40 000 €).

Transfert de crédits de 2023 en 2022 pour l'opération à la gendarmerie de Valence d'Agen -clôture/portail- (24 000 €).

Il est donc proposé de diminuer l'autorisation de programme de 154 000 € et les crédits de paiement en 2023 sur l'opération P007O004 – enveloppe P007E08 (2022) - Nat ana 2312/11/23.

Travaux « bâtiments »

9 opérations sont supprimées :

- Auvillar : Mise en peinture des balcons bois (prévue en 2023 : 10 000 €),
- Caussade : Réfection des balcons bois des logements (prévue en 2023 : 30 000 €),
- Grisolles : Réfection des plafonds cages d'escaliers logements (prévue en 2022 : 5 000 €),
- Lauzerte : Réaménagement du local radio (prévue en 2023 : 8 000 €),
- Monclar-de-Quercy : Réaménagement des bureaux (prévue en 2023 : 20 000 €),
- Saint-Antonin-Noble-Val : Réaménagement de l'accueil (prévue en 2023 : 20 000 €),
- Saint-Nicolas-de-la Grave : Mise en place d'une porte sécurisée (prévue en 2023 : 5 000 €),
- Villebrumier : Réfection des planches de rives (prévue en 2023, 10 000 €),

- Villebrumier : Rénovation de la porte de garage de service (prévue en 2022 : 5 000 €),

Transferts de crédits en fonction du calendrier de réalisation des travaux restants pour certaines gendarmeries :

Transfert de crédits de paiement 2022 vers 2023

- Auvillar : Réfection des portes des logements (10 000 €),
- Grisolles : Réfection des portes d'entrée des bâtiments : 15 000 €,
- Molières : Réfection d'un logement de fonction : 15 000 €.

Transfert de crédits de paiement 2023 vers 2022

- Monclar-de-Quercy: Isolation des logements : 30 000 €,
- Nègrepelisse: Mise en place d'une isolation dans les logements : 30 000 €

Il est donc proposé de diminuer l'autorisation de programme de 137 000 € avec la répartition suivante en crédits de paiement :

- Crédits de paiement 2022 : - 14 000 €
- Crédits de paiement 2023 : - 123 000 €

sur l'opération P007O002 – enveloppe P007E08 (2022) -Natana 231318/11/23.

F- Autres investissements

Signalétiques tous bâtiments (y compris collèges et installations sportives)

Cette rubrique concerne la mise en place de signalétiques dans les bâtiments départementaux dont la gestion sera assurée, après le vote de la décision modificative n° 2 de 2022 par le service communication du Département.

En conséquence, les crédits restants peuvent être restitués.

Il est donc proposé de diminuer l'autorisation de programme de 47 553,21 € et les crédits de paiement en 2022 sur l'opération P006O002 – enveloppe P006E04 (AP 5983 de 2017) -Natana 231351/0202/23.

Autres immobilisations corporelles

Cette rubrique concerne l'acquisition d'équipements pour effectuer des travaux en régie.

L'ensemble des commandes a été réalisée et le solde ne sera pas utilisé.

Il est donc proposé de diminuer l'autorisation de programme de 10 000 € et les crédits de paiement en 2022 sur l'opération P006O001 – enveloppe P006E011 (2022) - Nat ana 2188/0202/21.

II – TRAVAUX PLURIANNUELS ET DE GROSSES REPARATIONS DANS LES BATIMENTS DEPARTEMENTAUX

A– Bâtiments départementaux à caractère social

Travaux de restructuration de la maison départementale des personnes handicapées - MDPH-) et réorganisation du pôle des solidarités humaines -PSH- (28 rue de la Banque à Montauban)

Une autorisation de programme de 1 705 297,25 € a été votée en 2019 pour la réalisation du projet de restructuration de la MDPH et la réorganisation des locaux du pôle.

Ce projet est financé à hauteur de 525 000 € dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID).

Le réaménagement a consisté en :

- un regroupement des services de la MDPH dans le bâtiment situé rue de la Banque,
- la construction d'une extension dans la cour pour créer un accueil et un ascenseur,
- et le réaménagement des services du PSH.

Les travaux ont commencé en février 2020, avec une interruption de deux mois en raison du protocole sanitaire (la crise du covid-19). La réception des travaux a eu lieu le 19 mai 2021.

Bilan financier de l'opération (en TTC)

<u>Travaux :</u>	
→ Montant des marchés de travaux initiaux :	1 297 936,40 €
→ Avenants / marchés complémentaires :	67 425,41 €
→ Révisions de prix :	<u>25 288,88 €</u>
SOUS-TOTAL=	1 390 650,69 €
<u>Honoraires de maîtrise d'œuvre :</u>	
→ Montant du marché initial:	106 158,80 €
→ Avenants :	5 975,21 €
→ Révisions de prix :	<u>1 489,21 €</u>
SOUS-TOTAL=	113 623,22 €
<u>Frais divers</u> (bureau de contrôle, sécurité protection santé (SPS), études de sols, travaux de raccordement, ...)	
SOUS-TOTAL=	54 678,21 €
TOTAL OPÉRATION =	1 558 952,12 €

Il est donc proposé de diminuer l'autorisation de programme de 146 345,13 € et les crédits de paiement en 2022 sur l'opération P004O002 – enveloppe P004E04 (AP 6388 de 2019) – Nat ana 231312/52/23.

Bâtiment principal – allées Mortarieu et 28 rue de la banque à Montauban

Une première phase de travaux de remplacement des groupes de climatisation a été réalisée, dans le bâtiment des ressources et de la protection maternelle infantile, pour un montant de 66 363,79 € TTC.

Il convient de faire installer la climatisation dans le bâtiment central et l'aile gauche. Pour ce faire, une étude de maîtrise d'œuvre doit être lancée d'ici la fin de l'année.

Il est donc proposé de transférer un crédit de 30 000 € de 2024 sur 2022 sur l'opération P004O002 – enveloppe P004E08 (2022) – Natana 231313/50/23.

Réfection du parking de la maison des solidarités de Montech

Les travaux de réfection du parking de la MDS de Montech doivent être réalisés après la fin du réaménagement des logements par Tarn-et-Garonne Habitat, prévus à ce jour fin octobre 2022.

Il est donc proposé de transférer un crédit de 160 000 € de 2022 sur 2023 sur l'opération P004O004 – enveloppe P004E08 (2022) – Natana 23128/48/23.

Programme d'accessibilité aux personnes handicapées -Ad'AP- dans les pôles sociaux

À ce jour, le programme de l'agenda d'accessibilité programmée reste à définir pour ces bâtiments.

Il est donc proposé pour l'ensemble de ce programme d'accessibilité, les ajustements suivants :

- agenda d'accessibilité programmée MDS : transfert de 50 000 € de crédits de paiement de 2022 sur 2023 sur l'opération P004O005 – enveloppe P004E01 (AP 5541 2016) – Natana 231311/48/23.
- agenda d'accessibilité programmée PSH : transfert de 10 000 € de crédits de paiement de 2022 sur 2023 sur l'opération P004O005 – enveloppe P004E01 (AP 5541 2016) – Natana 231311/50/23.

B- Bâtiments départementaux à caractère culturel

Restructuration des archives départementales

L'autorisation de programme initiale, votée lors de la décision modificative de 2017, à hauteur de 4 314 998,91 € a été ramenée à 2 052 135,14 € lors des décisions modificatives de 2021 et 2022.

Les travaux, réalisés en maîtrise d'œuvre interne, ont été réceptionnés le 15 avril dernier et portent sur :

- la réfection de la toiture et le remplacement des menuiseries,
- l'aménagement des bureaux dans l'aile est du bâtiment,
- la rénovation de la maison voisine, l'aménagement de l'atelier pédagogique au rez-de-chaussée et de l'atelier de restauration au 1^{er} étage,
- l'aménagement du rez-de-chaussée de l'aile sud-est en espace de versement des documents.

Bilan financier de l'opération (en TTC)

Travaux :	
→ Montant des marchés de travaux initiaux :	1 680 552,09 €
→ Avenants / marchés complémentaires :	206 768,96 €
→ Révisions de prix :	52 616,60 €
SOUS-TOTAL=	1 939 937,65 €
Frais divers (bureau de contrôle, sécurité protection santé, études de sols, travaux de raccordement, ...)	
SOUS-TOTAL=	89 991,12 €
TOTAL OPÉRATION =	2 029 928,77 €

Il est donc proposé de diminuer l'autorisation de programme de 22 206,37 € et les crédits de paiement en 2022 sur l'opération P005O002 – enveloppe P005E02 (AP 5241 de 2015) – Natana 231314/315/23.

Toutefois, il est précisé que les travaux réalisés ne permette toujours pas de répondre aux missions principales des archives à savoir : le contrôle, la collecte, le classement, la conservation et la communication des documents.

Une étude de programmation a été lancée afin de réaliser un audit et une redéfinition des besoins pour un projet répondant aux missions de ce site.

Travaux importants à l'abbaye de Belleperche

Dans la continuité des travaux des phases 1 et 2 de sauvegarde de l'abbaye de Belleperche notés dans le diagnostic préalable d'état des lieux concernant la restructuration, l'aménagement et le développement du site et du musée, il convient de réaliser la phase 3.

Cette phase consiste en la restitution « à l'identique » de la charpente et de la couverture, en reprenant les mêmes appuis et les mêmes empochements de l'aile sud.

Une consultation doit être lancée et les travaux seront réalisés en 2023.

Il est donc proposé de transférer un crédit de 140 000 € de 2022 sur 2023 sur l'opération P005O002 – enveloppe P005E03 (AP 5672 de 2016) – Natana 231314/312/23.

Travaux importants à la médiathèque départementale

L'autorisation de programme s'élève 1 212 999,52 € (budget primitif de 2016).

Ce projet est financé à hauteur de 250 000 € dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement des Départements (DSID).

Un marché de maîtrise d'œuvre a été conclu avec le cabinet d'architectes Cascarigny et le bureau d'études Girus.

À ce jour, les travaux suivants ont été réalisés pour 194 724,80 € TTC :

- réfection de l'ensemble des toitures du site,
- remplacement des portes sectionnelles des garages,
- transformation de l'ancien logement de fonction pour l'extension des bureaux.

Les travaux suivants consistent :

- au remplacement des menuiseries extérieures : le marché de travaux a été notifié pour un montant de 294 642,00 € TTC. Toutefois, l'entreprise rencontre des problèmes d'approvisionnement sur des pièces de menuiseries aluminium. Les travaux devraient débuter d'ici la fin de l'année.
- à la réfection totale de l'électricité et isolation thermique des murs intérieurs : l'équipe de maîtrise d'œuvre vient de finaliser son diagnostic et les avants projets sommaires et détaillés sont en cours de rédaction. La consultation pour les travaux sera lancée début d'année 2023.

Il est donc proposé de transférer un crédit de 90 000 € de 2022 sur 2023 sur l'opération P005O002 – enveloppe P005E03 (AP 5532 de 2016) – Natana 231314/313/23.

C- Bâtiments des subdivisions et des antennes

Reconstruction de l'atelier peinture de l'unité d'exploitation et travaux en régie (UETR) Labat à Montauban

Une autorisation de programme de 280 000 € a été votée (budget primitif de 2019).

Les travaux de reconstruction de l'atelier de peinture de l'UETR à la suite du sinistre/incendie du 22 février 2019 sont terminés. Les crédits restants ne seront pas utilisés.

Il est à noter que le Département pour ce sinistre a perçu une indemnité de sinistre d'un montant de 222 416,07€.

Bilan financier de l'opération (en TTC)

<u>Travaux :</u>	
→ Montant des marchés de travaux initiaux :	241 481,32 €
→ Avenants / marchés complémentaires :	- 1 707,29 €
→ Révisions de prix :	0,00 €
SOUS-TOTAL=	239 774,61 €
<u>Honoraires de Maîtrise d'œuvre :</u>	
→ Montant du marché initial:	19 200,00 €
→ Avenants :	4 800,00 €
→ Révisions de prix :	0,00 €
SOUS-TOTAL=	24 000,00 €
<u>Frais divers</u> (bureau de contrôle, sécurité protection santé, études de sols, travaux de raccordement, ...)	
SOUS-TOTAL=	14 412,00 €
TOTAL OPÉRATION =	278 186,61 €

Il est donc proposé de diminuer l'autorisation de programme de 1 813,39 € et les crédits de paiement en 2022 sur l'opération P006O002 – enveloppe P006E06 (AP 6517 de 2019) – Natana 231318/621/23.

D- Autres bâtiments administratifs

Réaménagement de la maison du Tordre

La réalisation des travaux de réhabilitation de la maison du Tordre en vue de créer une "maison de la nature" n'interviendra pas en 2022.

Il est donc proposé de transférer un crédit de 80 000 € de 2022 vers 2023 sur l'opération P006O002 – enveloppe P006E08 (AP 6835 de 2021) – Natana 231311/0202/23.

Travaux de rénovation des équipements audio/vidéo/ sonorisation à l'Hôtel du Département

Une autorisation de programme de 600 000 € a été votée en 2022.

Pour rappel, cette opération va permettre d'améliorer la technologie de notre réseau informatique vers le 100 % IP (Internet Protocole : communication via internet de tous les équipements audio et vidéo) et de mettre en place de nouvelles formes de travail dématérialisées.

Tous les systèmes audio, vidéo, écrans, conférence et les installations de systèmes interactifs et collaboratifs vont être changés dans les espaces suivants :

- salle du conseil départemental et l'espace « bar » attenant,
- salle de la commission permanente,
- les halls des niveaux +2, +1 et rez-de-chaussée,
- les salles de réunion (Garonne, Guyenne, Quercy, Gascogne, Rouergue et Lomagne),
- le bureau du Président.

Le diagnostic et les études ont été réalisés. La consultation des entreprises pour ces travaux a été lancée en juin dernier et notifiés en septembre dernier. A l'issue des délais de préparation du chantier, les travaux vont débuter à l'automne pour une durée prévisionnelle de 4 mois.

Cette opération d'un montant de 774 980,72 € TTC se décompose comme suit (montants en TTC) :

- Marché de base : 678 165,94 € ,
 - Variante n° 1 (affiches dynamiques : systèmes permettant de présenter des informations choisies et fournies par la direction de la communication sur les écrans des halls du rez-de-chaussée, 1^{er} et 2^{ème} étages, ainsi que le bar) : 7 415,41 €,
 - Variante n° 2 (équipements audio/vidéo/sonorisation salle réunion de la MDPH) : 3 692,39 €,
 - Variante n° 3 (solution DANTE pour la salle du conseil : remplacement des connexions microphones, mixeurs, processeurs, amplificateurs et haut-parleurs par un réseau informatique permettant la transmission de vidéos ou des centaines de canaux audio à travers de fins câbles Ethernet, avec une fidélité numérique parfaite) : 1 652,85 €,

- Variante n° 4 : (solution DANTE pour la salle du rez-de-chaussée) : 1 839,78 €,
- Variante n° 5 (affichages dynamiques salle du conseil (changement des écrans Ultra High Definition (UHD) en 110 pouces) : 103 093,07 €,
- Remise commerciale suite à négociation : - 21 207,84 €.

Compte tenu des éléments précités et des variantes retenues, il est proposé une augmentation de l'autorisation de programme de 200 000 € avec la répartition suivante en crédits de paiement :

Crédits de paiement 2022 : + 500 000 €

Crédits de paiement 2023 : - 300 000 €

sur l'opération P006O002 – enveloppe P006E11 (2022) -Na ana 231311/0202/23.

Construction d'un nouvel escalier pour le parking « Tescou »

Une autorisation de programme de 140 000 € a été votée pour réaliser un nouvel escalier, en parallèle de l'escalier central et dont les marches en bois se dégradent.

Les marchés de travaux ont été notifiés en mars 2022 pour un montant de 117 367,20 € TTC. Ils ont débuté au mois de juillet. Cependant, devant des difficultés d'approvisionnement des marches en bois composite, le chantier a été suspendu pour reprendre au cours du dernier trimestre.

Centre universitaire à Montauban

Restructuration du centre universitaire

L'opération est réalisée dans le cadre d'un contrat de mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage passé avec la société d'économie mixte AREC en juillet 2016.

Les travaux se sont achevés au cours de l'été, pour lesquels des avenants ont été notifiés à hauteur de 450 000 € TTC.

Il est donc proposé une augmentation de l'autorisation de programme de 450 000 € avec la répartition suivante en crédits de paiement :

Crédits de paiement 2022 : + 200 000 €

Crédits de paiement 2023 : + 250 000 €

sur l'opération P010O006 – Enveloppe P010E01 (AP 5246 de 2015) -Natana 238/23/23.

Il est précisé que l'aménagement du parvis programmé dans cette opération a été ajourné pour prendre en compte de nouveaux travaux (réfection des façades et extension du restaurant universitaire) pour lesquels une autorisation de programme a été votée en 2022 et exposée ci-après.

Réfection des façades du centre universitaire et extension du restaurant

Comme indiqué, une autorisation de programme de 1 500 000 € a été votée au budget primitif de 2022 pour la rénovation des façades et l'extension du restaurant universitaire.

Cette opération est réalisée dans le cadre d'un contrat de mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage passé avec la SEM ARAC en 2022.

Les travaux se dérouleront en 2023, et l'aménagement du parvis pourra être réalisé par la suite sur l'opération de restructuration.

Il est donc proposé de transférer un crédit de 350 000 € de 2022 sur 2023 l'opération P010O006 – enveloppe P010E07 (2022) -Nat ana 238/23/23.

E- Travaux dans les gendarmeries

Comme il est indiqué dans le cadre des travaux annuels, le programme pluriannuel d'investissement dans les gendarmeries est en cours de redéfinition.

En effet, un nouveau diagnostic a été effectué afin de prendre en compte les travaux à réaliser en fonction des nécessités et des besoins des gendarmeries. Cet état devra notamment prendre en compte les mises aux normes et la recherche d'économies d'énergie possibles.

En parallèle, il est précisé que des travaux vont être engagés pour la réfection des menuiseries de certains sites. Les marchés ont été attribués pour une réalisation en 2023. Un solde de crédits est conservé en 2022, pour prendre en charge les avances forfaitaires à payer aux entreprises.

Il est donc proposé les mouvements suivants :

Travaux « extérieurs »

- transfert de 19 869 € de crédits de 2022 vers 2023 sur l'opération P007O004 –

enveloppe P007E03 (AP 6394 de 2019) -Natana 2312/11/23.

Travaux « bâtiments »

- transfert de 120 000 € de crédits de 2022 vers 2023 sur l'opération P007O002 –
enveloppe P007E03 (AP 6394 de 2019) -Natana 231318/11/23.

*

* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission mobilités, infrastructures, routes,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Prend acte, selon les modalités susvisées, de l'état d'avancement des programmes de travaux annuels et pluriannuels dans les bâtiments départementaux (hors collèges et installations sportives) et conformément au détail produit en annexes ;
- Approuve la nouvelle répartition des travaux annuels à mener dans les gendarmeries et prend acte de la redéfinition du programme prévisionnel d'investissement dans ces bâtiments ;
- Approuve les augmentations ou les diminutions des autorisations de programme correspondantes ;
- Ratifie les crédits de paiement correspondants sur les différentes lignes budgétaires.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Michel WEILL